NOVEMBRE 2016

MINIMUM SALARIAL 2016

La convention collective vous donne des droits…

Non-cadre, employé, technicien, agent de maîtrise, vérifiez que votre coefficient est adapté à votre poste de travail et que votre rémunération est au-dessus de ces minima :

		2014	2015	2016
	Coef-ficient	Salaire annuel (prendre le brut du bulletin de paie de novembre)		
1.3.1	220	17 448 €	17 448 €	17 448 €
1.3.2	230	17 790 €	17 790 €	17 790 €
1.4.1	240	18 132 €	18 132 €	18 132 €
1.4.2	250	18 474 €	18 474 €	18 474 €
2.1	275	19 411 €	19 411 €	19 411 €
2.2	310	20 608 €	20 608 €	20 608 €
2.3	355	22 147 €	22 147 €	22 147 €
3.1	400	23 748 €	23 748 €	23 748 €
3.2	450	25 458 €	25 458 €	25 458 €
3.3	500	27 168 €	27 168 €	27 168 €

Coefficient Syntec : voir http://www.syntec.fr/fichiers/Annexes/20130719184036_Convention_Syntec_Annexe_01.pdf

Si vous êtes en-dessous des minima, contactez-nous

LA CGT REVENDIQUE POUR TOUS LES NON-CADRES EN MISSION :

- LE STATUS ASSIMILE-CADRE

- LE PASSAGE EN STATUS CADRE AU BOUT DE 2 ANS DE PRATIQUE

VOTEZ POUR LA LISTE CGT AKKA DANS VOTRE REGION

AU 1ER TOUR

LISTES CGT AKKA MENEES

- En MiPy par Youssef et Catherine
- en Nord-Est par Mohammed et Lionel
- en Grand-Ouest par Régine et Olivier
- en IDF par Jean-Philippe et Miguel
- en PACA et Centre Est par Manu

Ne pas jeter sur la voie publique

la cgt UGICT La référence syndicale INGÉS CADRES TECHS

http://akka.reference-syndicale.fr
cgtakka.france@gmail.com